

Monsieur Bruno BEZARD
Directeur Général des Finances Publiques
Télédoc 341
Ministère du Budget
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Réf. : LKr/LR

Monsieur le Directeur Général,

Les Commissions Administratives Paritaires Nationales n°3 et n°4 devant émettre un avis sur les mouvements de mutations/promotions des Inspecteurs Divisionnaires devaient se réunir les 24, 25 et 28 octobre 2013. Les projets auraient dû être publiés sur Ulysse le 21 octobre prochain.

Nous venons d'apprendre que cette CAPN sera reportée aux 19 et 20 novembre, avec publication des projets le 13 novembre. Ce report, qui serait lié à des difficultés du système informatique pour élaborer les mouvements de la filière fiscale, nous est annoncé tardivement. Or les prémisses de ces difficultés ont été évoquées lors de la CAPN des 26 et 27 septembre portant sur les mouvements des emplois de Chef de Service Comptable.

Cette annonce de dernière heure pose un certain nombre de problèmes.

Les représentants des personnels élus en CAPN ont d'ores et déjà réservé leurs billets de transports et leurs chambres d'hôtel. Certains, afin de limiter les frais, ont opté pour des formules « non échangeables, non remboursables ». Ils ne devront pas être pénalisés du fait de ce report imputable aux dysfonctionnements de l'administration.

Cette CAPN concerne les mouvements du 1^{er} semestre 2014, dont certains prendront effet au 1^{er} janvier. Or les cadres concernés auront connaissance de leur nouvelle affectation au plus tôt le 20 novembre. Ils disposeront donc d'un peu plus d'un mois de délai, y compris la période des fêtes de fin d'année, pour s'organiser matériellement. S'agissant plus spécifiquement des comptables, ces délais sont particulièrement courts pour effectuer dans de bonnes conditions les remises de service.

Enfin, certains mouvements concernent la promotion d'inspecteurs inscrits dans le vivier pour le grade d'Inspecteur Divisionnaire de classe normale. Les cadres promus libéreront ainsi soit des emplois non comptables, soit des postes comptables C4. La CAPN n°4 de mutations des inspecteurs est programmée du 7 au 14 novembre. Elle ne pourra donc pas prendre en compte les emplois ou postes libérés par la promotion à Inspecteur Divisionnaire de classe normale.

.../...

Alors que les inspecteurs ne bénéficient que d'un mouvement de mutation annuel (hors mouvement complémentaire sur lequel ils ne peuvent émettre de nouveaux vœux), ces emplois demeureront donc vacants au moins jusqu'au 1^{er} septembre 2014, ce qui, compte tenu de l'état des services, n'est pas admissible pour notre organisation. Cela nous conforte dans notre exigence de mettre en place deux vrais mouvements de mutations par an.

Je vous demande donc quelles mesures vous envisagez de prendre pour répondre à ces difficultés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JY Brun', with a horizontal line underneath.

Jean Yves BRUN
Secrétaire Général